

L'ATAF publie une note d'orientation sur la fiscalité des entreprises numériques en Afrique p.05

Promotion du progrès : l'atelier de l'ATAF triomphe p.11

L'alliance stratégique entre NamRA et l'ATAF : promouvoir le succès et aborder l'avenir p.16

15 ans d'impact : la lutte de l'ATAF contre les flux financiers illicites



Archives photographiques de l'ATAF : Nairobi, octobre 2021 : Le Secrétaire exécutif de l'ATAF, M. Logan Wort (deuxième à partir de la gauche), a présenté une approche à six piliers pour lutter contre les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique lors du 7e Sommet annuel sur la fiscalité organisé par l'Autorité fiscale du Kenya.

En novembre 2024, l'ATAF célèbre ses 15 ans d'existence, marquant ainsi une étape importante dans la promotion de la collaboration et de l'excellence pour la mise en place de régimes fiscaux efficaces à travers l'Afrique. La riche expérience de l'ATAF fournit des enseignements tangibles pour le bon fonctionnement des institutions africaines.

Au cours des 15 dernières années, l'ATAF a été un ardent défenseur du renforcement des systèmes d'administration fiscale à travers le continent, en mettant l'accent sur la lutte contre les FFI et les mécanismes d'évasion fiscale. Guidés par la vision de l'ATAF, de réels progrès ont été accomplis dans le renforcement des régimes fiscaux et la promotion de la transparence dans nos pays membres.

Des études ont montré qu'une part importante des FFI liés à l'impôt est perpétuée par le biais de transactions commerciales, en particulier entre entreprises multinationales. Si l'Afrique veut se développer, des efforts doivent être faits pour lutter contre l'érosion artificielle de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par certaines multinationales opérant sur le continent.

Notre assistance technique nous permet de constater que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices sur le continent sont dus à la sous-évaluation des produits exportés vendus à des parties liées, en particulier dans les secteurs extractif et agricole;

l'endettement intragroupe excessif et les coûts d'emprunt qui y sont associés, comme les paiements d'intérêts; des frais de service intragroupe excessifs; des paiements de redevances importants et excessifs à des parties liées; les stratagèmes de chalandage fiscal en vertu de conventions fiscales; et le contournement artificiel du statut d'établissement stable par certaines multinationales.

Pour remédier aux problèmes susmentionnés, l'ATAF s'est lancée dans la fourniture d'une assistance technique aux pays membres par le biais de diverses interventions, notamment des programmes de renforcement des capacités en matière de politique fiscale, d'appui

« L'ATAF reste déterminée dans sa mission de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique. Nous croyons fermement qu'en renforçant les administrations fiscales et en prônant la transparence, nous pouvons préserver la prospérité économique de notre continent. Nos efforts inlassables au cours des 15 dernières années témoignent de notre dévouement à cette cause, et nous demeurons inébranlables dans la poursuite de nos objectifs. » M. Logan Wort, Secrétaire exécutif.

législatif et d'assistance directe à l'audit en matière de prix de transfert et de fiscalité internationale, y compris dans les secteurs spécialisés tels que les industries extractives. Certains de ces travaux ont été entrepris avec des partenaires stratégiques essentiels tels que l'OCDE, le Groupe de la Banque mondiale et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

Notre travail en matière de politique fiscale sur ces questions a progressé, entre autres, grâce à l'élaboration des approches recommandées par l'ATAF pour la rédaction de la législation nationale. Il s'agit de l'approche suggérée pour la rédaction d'une loi sur les prix de transfert; l'approche proposée pour la rédaction d'une loi sur la déductibilité des intérêts; l'approche recommandée pour la rédaction de la législation sur les établissements stables; le modèle d'accord fiscal de l'ATAF; l'approche proposée pour la rédaction de la législation fiscale sur les services numériques; et l'ATAF a suggéré des approches pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'impôt complémentaire minimum. Ces approches ont joué un rôle déterminant dans la conception et la mise en œuvre de législations nouvelles ou révisées par de nombreux pays africains. À ce jour, 22 législations en matière de prix de transfert et de fiscalité internationale ont été élaborées sur la base des approches recommandées par l'ATAF.

Nos programmes d'assistance technique comprennent une assistance directe à l'audit qui a aidé nos membres à évaluer **4,75 milliards USD** d'impôts supplémentaires et à collecter **1,792 milliard USD** de recettes fiscales. Ces fonds cruciaux servent de pivots pour renforcer les services publics vitaux et stimuler le développement des infrastructures sur tout le continent.

Suite: p. 3

Au sommaire de ce numéro :

- 1 15 ans d'impact : la lutte de l'ATAF contre les flux financiers illicites
- 2 Message du Secrétaire exécutif
- 3 La directrice de la stratégie de l'ATAF nommée Commissaire générale de la Commission fiscale des Seychelles
- 4 L'ATAF et la CUA s'unissent à Kigali pour forger l'avenir de la fiscalité internationale
- 5 L'ATAF publie une note d'orientation sur la fiscalité des entreprises numériques en Afrique
- 6 Inspirer le changement : Veronique Herminie, Présidente du Réseau des Femmes Fiscalistes de l'ATAF
- 8 L'ATAF et la CUA s'unissent à Kigali pour forger l'avenir de la fiscalité internationale
- 10 L'avenir fiscal de l'Afrique se dessine: : nouveau projet de mobilisation des recettes intérieures de l'ATAF
- 11 Promotion du progrès : l'atelier de l'ATAF triomphe
- 12 La conférence des correspondants pays de l'ATAF à Livingstone contribue à la coopération dans le domaine fiscal en Afrique
- 13 BURS participe au programme de mentorat du Réseau des femmes fiscalistes de l'ATAF
- 13 Zoniaina Rakotomalala : un parcours de transformation avec l'ATAF
- 14 L'ATAF facilite la croissance exponentielle dans la collecte des impôts de la TRA grâce à la fiscalité des services numériques
- 15 De la fumée au succès : le projet de taxe sur le tabac de l'ATAF déclenche le changement à travers l'Afrique
- 15 La prochaine édition 2023 des perspectives fiscales africaines (PFA) offre des Perspectives Fiscales Africaines
- 16 L'alliance stratégique entre NamRA et l'ATAF : promouvoir le succès et aborder l'avenir



M. Logan Wort

Secrétaire exécutif de l'ATAF

Message du Secrétaire Exécutif de l'ATAF, M. Logan Wort

Je suis ravi de vivre ce moment mémorable, car le Forum des administrations fiscales africaines (ATAF) célèbre ses 15 ans d'existence cette année. Cette étape marque un parcours de dévouement, de collaboration et de réalisations dans la promotion de l'administration fiscale à travers le continent.

En effet, au cours des 15 dernières années, l'ATAF a enregistré de réels progrès dans la promotion de la transparence fiscale, le renforcement des capacités et la coopération entre les administrations fiscales africaines. Notre engagement à lutter contre les flux financiers illicites (FFI) a été inébranlable alors que nous travaillons sans relâche pour renforcer les régimes fiscaux et prévenir les pertes de revenus.

Les réalisations de l'ATAF témoignent des efforts collectifs de nos pays membres, de nos partenaires et de nos parties prenantes. Qu'il s'agisse d'améliorer les cadres de politique fiscale ou de mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes, nous avons réalisé des progrès tangibles dans la stimulation de la croissance économique et de la durabilité dans toute l'Afrique.

Nous restons déterminés à donner aux administrations fiscales africaines les moyens d'agir, à promouvoir la conformité fiscale et à favoriser un développement économique inclusif. Pour les années à venir, nous intensifierons la lutte contre l'évasion fiscale et nous mettrons un point d'honneur à tirer parti des technologies numériques pour améliorer la mobilisation des recettes.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'ATAF continue de donner la priorité aux initiatives visant à soutenir les femmes dans la profession fiscale. Nous reconnaissons la contribution inestimable des femmes au progrès de l'administration fiscale et nous ne ménagerons aucun effort pour créer des possibilités de croissance et de perfectionnement professionnels pour elles.

J'ai l'honneur d'inviter tous nos membres aux Assemblées annuelles de l'ATAF qui se tiendront à Kigali, au Rwanda du 2 au 5 décembre 2024. Cette rencontre est une occasion unique pour entamer des discussions fructueuses, partager les meilleures pratiques et façonner l'avenir de l'administration fiscale en Afrique. L'occasion sera également propice pour célébrer 15 ans de collaboration.

Ensemble, réaffirmons notre engagement à mettre en place des régimes fiscaux solides, à lutter contre les FFI et à favoriser le développement durable sur l'ensemble du continent.

Logan Wort
Secrétaire exécutif

La directrice de la stratégie de l'ATAF nommée Commissaire générale de la commission fiscale des Seychelles

Mme Varsha Singh

Nouvelle Commissaire générale de la Commission fiscale des Seychelles



Madame Varsha Singh, dirigeante expérimentée dans le domaine de l'administration fiscale et douanière, entame une nouvelle aventure en tant que Commissaire générale de la Commission fiscale des Seychelles.

Sa nomination, qui prendra effet le 1er avril 2024, marque une étape importante dans sa carrière, soulignant son expertise et ses contributions remarquables dans le domaine. Tout au long de son mandat à l'ATAF, Mme Singh a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'initiatives stratégiques qui ont propulsé la mission de l'organisation vers l'avant.

L'ATAF a connu une croissance et d'énormes progrès, grâce à la vision stratégique de Mme Singh, à son sens aigu des finances et à son engagement à favoriser la collaboration avec les partenaires de développement. Ses efforts ont permis de renforcer la capacité de l'ATAF à soutenir les pays membres et de faciliter la coopération internationale pour relever les défis complexes auxquels sont confrontées les administrations fiscales à travers le continent.

Logan Wort, Secrétaire exécutif de l'ATAF, a exprimé la gratitude de l'organisation envers Mme Singh et a reconnu son impact profond : « Le leadership, l'expertise et les contributions importantes qu'elle a apportées à notre organisation nous manqueront. Il n'en demeure pas moins que nous nous réjouissons pour elle, alors qu'elle entame ce nouveau chapitre de sa carrière. »

Avec plus de 28 ans d'expérience dans les domaines de la fiscalité, des douanes, des prix de transfert et des relations internationales, Mme Singh apporte ses connaissances et sa perspicacité à son nouveau rôle. Titulaire d'une maîtrise en droit et administration douaniers internationaux et d'un MBA, elle est bien équipée pour diriger la Commission fiscale des Seychelles vers plus d'efficacité et d'efficacités. L'ATAF félicite Mme Singh pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de succès dans ses entreprises, se réjouissant de la collaboration potentielle avec la Commission fiscale des Seychelles sous sa direction, renforçant ainsi le lien entre l'ATAF et les Seychelles.



15 ans d'impact : la lutte de l'ATAF contre les flux financiers illicites Suite de la page 1

Compte tenu du rôle essentiel que jouent l'échange de renseignements et la transparence dans la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière et les obligations fiscales, l'ATAF a publié en décembre 2020 sa boîte à outils pour l'échange de renseignements, qui fournit des conseils sur la mise en place et la gestion d'une fonction efficace d'échange de renseignements afin d'améliorer la coopération entre les juridictions fiscales et de mieux lutter contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites connexes.

La boîte à outils fournit également des solutions pratiques aux questions fréquemment posées par de nombreuses administrations fiscales concernant les programmes d'échange de renseignements, ce qui permet aux pays africains de gérer en toute confiance la fonction d'échange de renseignements et de réduire ainsi la dépendance à l'égard d'un soutien technique constant.

Initiatives de l'ATAF en matière de développement de l'infrastructure d'échange automatique des renseignements et de réduction des FFI

L'ATAF a été à l'avant-garde des efforts visant à soutenir le développement de l'infrastructure d'échange automatique de renseignements qui a été un obstacle à la mise en œuvre de la Norme commune de déclaration (NCD) à travers l'Afrique. À cette fin, l'ATAF soutiendra de diverses manières les pays qui souhaitent mettre en œuvre une structure d'échange automatique de renseignements, notamment par le renforcement des capacités, la législation, l'apprentissage par les pairs et le développement d'une plateforme informatique pour les programmes d'échange automatique de renseignements.

En outre, par l'intermédiaire de son Comité technique mixte (JTC), l'ATAF élabore un cadre d'atténuation des flux financiers illicites qui couvre une série de questions de politique fiscale et d'administration qui doivent être abordées par les pays, notamment le renforcement des capacités de l'administration fiscale grâce à l'automatisation et à la numérisation; l'amélioration de la stratégie et de la gouvernance des données; de meilleures politiques et de meilleurs systèmes administratifs pour l'imposition des particuliers fortunés; et la prise en compte d'un système d'identification universel pour une meilleure faisabilité des transactions.

Le Secrétaire exécutif, M. Logan Wort, a réitéré que « l'ATAF reste résolue dans sa mission de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique. Nous croyons fermement qu'en renforçant les systèmes d'administration fiscale et en prônant la transparence, nous pouvons préserver la prospérité économique de notre continent. Nos efforts inlassables au cours des 15 dernières années témoignent de notre dévouement à cette cause, et nous demeurons inébranlables dans la poursuite de nos objectifs.

L'ATAF et la CUA s'unissent à Kigali pour forger l'avenir de la fiscalité internationale



Des participants à l'atelier ATAF-CUA posent pour une photo de groupe. Assis de gauche à droite : Dr Patrick Olomo, Chef par intérim du Développement économique et durable de l'Union africaine, M. Bizimana Ruganintwali Pascal, Commissaire général de la RRA, et Mme Mary Baine, Secrétaire exécutive adjointe de l'ATAF.

Le partenariat entre l'ATAF et la Commission de l'Union africaine (CUA) a pris de l'ampleur depuis la signature du protocole d'accord le 31 mai 2023. L'ATAF a pris une décision importante en nommant M. Emmanuel Eze au poste de conseiller principal auprès de la CUA, apportant des conseils d'expert sur des questions techniques liées à la fiscalité internationale, aux réformes fiscales et à la politique fiscale. Cette collaboration fait activement la différence en menant des initiatives percutantes et en organisant des consultations régionales influentes pour façonner l'avenir de la fiscalité sur le continent africain.

Ainsi, les 25 et 26 mars 2024, l'ATAF et la CUA ont organisé une importante réunion pour remodeler la fiscalité internationale en Afrique et au-delà. Des décideurs politiques, des experts fiscaux et des responsables gouvernementaux d'Afrique de l'Est, du Sud et du Nord se sont réunis à Kigali, au Rwanda, avec la détermination commune de façonner un avenir défini par des politiques fiscales plus équitables qui stimulent la transformation économique de l'Afrique. Cet événement fait suite à une consultation similaire organisée pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Abuja, au Nigeria, en octobre 2023.

Mary Baine, Secrétaire exécutive adjointe de l'ATAF, a donné le ton de la réunion en déclarant : « Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement des participants; nous sommes des catalyseurs du changement, des architectes d'un avenir où prévaudront la justice et l'équité dans les régimes fiscaux internationaux. » Cette déclaration a ouvert la voie à deux jours de discussions passionnées et de collaboration stratégique.

La consultation se déroulant dans un contexte d'importance croissante de l'Afrique sur la scène mondiale, Mme Baine a souligné la nécessité de recalibrer les droits d'imposition afin d'assurer la place légitime de l'Afrique dans le paysage économique mondial.

« L'exclusion de l'Afrique des principales plateformes de

prise de décision a perpétué un déséquilibre dans les droits d'imposition, ce qui a donné lieu à des flux financiers illicites, à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices », a-t-elle affirmé. « Notre mission collective est de réparer cette injustice historique. »

M. Patrick Olomo, chef par intérim du Département du développement économique et durable de l'Union africaine, a repris les sentiments de Mme Baine, saluant les efforts de collaboration qui font avancer le programme fiscal de l'Afrique. « L'Afrique a corrigé sa mise à l'écart historique. Elle est maintenant fermement engagée dans la réforme de l'architecture financière

mondiale », a-t-il déclaré. « Ce partenariat entre l'ATAF et la CUA est essentiel pour promouvoir nos aspirations collectives à la mobilisation des ressources nationales et à la lutte contre les flux financiers illicites. »

Le Commissaire général Pascal Ruganintwali de l'Autorité fiscale rwandaise a souligné l'importance de la consultation dans le contexte du parcours économique de

son pays. « Le Rwanda a été proactif en exploitant la technologie et en promulguant des lois pour protéger son assiette fiscale dans le contexte de la révolution numérique », a-t-il déclaré. « Notre collaboration avec l'ATAF a joué un rôle déterminant dans le renforcement de nos capacités de collecte des impôts et dans la lutte contre les flux financiers illicites. »

Les discussions qui ont eu lieu lors de l'événement ont porté sur des questions cruciales allant des implications de la solution à deux piliers de l'OCDE à l'élaboration d'une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale aux Nations Unies. La consultation a fourni une plateforme pour examiner les moyens d'atténuer l'impact des réformes fiscales, de promouvoir la mobilisation des ressources nationales et de protéger les droits fiscaux de l'Afrique.



Mme Mary Baine, secrétaire exécutive adjointe de l'ATAF, lors de la cérémonie d'ouverture de la consultation régionale CUA/ATAF à Kigali.